N° 23 / 2023

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

- **DATE DE CONVOCATION** 20/04/2023
- **Etaient présents :** GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique, LEYMARIE Anne-Marie.
- **Etaient excusés ou absents :** SERIS Daniel
- **Procurations :**
- **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

Objet : Régularisation cession chemin du Cap des Orts.

M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 21 avril 1995, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, après enquête publique la modification du tracé du chemin du cap des Orts en établissant un document d'arpentage et un acte d'échange chez un notaire.

La procédure n'ayant pas été abouti, nous devons la régulariser. Les actes d'échanges n'existant plus, nous devons établir un acte de vente.

Mr RESSES prend à sa charge tous les frais de géomètre et de rédaction de l'acte conformément à la délibération du 21 avril 1995.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu la délibération du 21 avril 1995 ;

- Décide, la régularisation du tracé du chemin du cap des Orts suivant le plan de division joint à la présente délibération.
- Autorise Mr la Maire a signer tous les documents nécessaires.

Marc GASTAL, le Maire

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien : http://www.telerecours.fr